

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D71

Séance du 24.09.2020 – Convocation du 15.09.2020

Compte rendu affiché le 2 octobre 2020

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Yves ARTETA

Présents :

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Jérôme JARDIN, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Kamal DJEMAA, Isabelle MAILLARD BOGAS, Roger PEDOJA, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Odile BALTHAZARD, Nicolas PASTY, Florence GAGNEUR, Florian JEDYNAK, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MASSAÏ, Leïla BEN MAHFOUD, Patrick SAILLOT, Guillemette DEBORDE ; Christophe BRUNETTON.

Absents représentés

Édith ORESTA par Eva ARTETA-CRISTIN ; Florence BERGER par Vincent ALAMERCERY ; Philippe JUSTE par Éric BELLOT ; Gisèle COIN par Guillemette DEBORDE.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	27
Exprimés	23

Objet : Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale

Monsieur le Maire rappelle que la ville fait partie du Conseil d'Administration de la Mission Locale "Plateau Nord Val de Saône".

Lors du Conseil Municipal du 6 juin, la Commune avait désigné trois représentants. Or, la Mission Locale a indiqué que ses statuts requéraient désormais uniquement la désignation d'un représentant. Il convient donc de procéder à une nouvelle désignation.

La candidature de **Jérôme Jardin** est enregistrée.

La désignation est organisée conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que *"lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, il est voté au scrutin secret"* (L 2121-21).

Toutefois, aucun texte ne s'y opposant en l'espèce, il y a possibilité en cas d'unanimité du Conseil Municipal de procéder par vote à main levée. L'élection se fait au scrutin majoritaire, et à main levée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (4 abstentions : Guillemette DEBORDE, Gisèle COIN, Patrick SAILLOT, Christophe BRUNETTON) :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les résultats des élections municipales du 15 mars 2020,
- **PROCÈDE** à l'élection d'un représentant au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale "Plateau Nord Val de Saône" et constate les résultats suivants :

- Votants : 27

- Exprimés : 23

Jérôme JARDIN : 23 voix

- **DIT** en conséquence que le représentant de la commune au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale "Plateau Nord Val de Saône" est désormais **Jérôme JARDIN**,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 24 septembre 2020

Le Maire,
Eric BELLOT.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 29/09/2020
- Publication ou affichage le 30/09/2020

Eric BELLOT, Maire

